

OBJET : SERVICES PERISCOLAIRES : TARIFS

Madame Josiane HEYER expose :

VU la délibération du 19 juin 2017 fixant les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2017/2018,

VU la délibération du 26 mars 2018 fixant les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2018/2019,

Je vous propose de reconduire les tarifs fixés en 2017 :

CANTINE :

TERRITOIRE SAINT-PIERRE-EN-AUGE :

Tarif unitaire / élève	: 3,40 €
Tarif unitaire / adulte	: 4,60 €

TARIF HORS SECTEUR :

Tarif unitaire / élève :	: 4,40 €
--------------------------	----------

TARIFS GARDERIE :

Matin	: 0,50 €	
Soir	1 ^{ère} heure : 0,50 €	Au-delà : 1,50 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE ces tarifs, applicables au 1^{er} septembre 2019.

Pour extrait conforme,
Le 25 septembre 2019



Le Maire,
Jacky MARIE.

Accusé de réception en préfecture
014-200064798-20190925-2019-09-25-04-DE
Date de télétransmission : 30/09/2019
Date de réception préfecture : 30/09/2019